



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France 3

Question écrite n° 45080

Texte de la question

M. Bernard Accoyer appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur le fait que les usagers du service public audiovisuel dans certains secteurs des départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère ne captent plus, depuis le 22 juillet 1989, les programmes régionaux de France 3 et de la station de Grenoble, notamment le journal télévisé Alpes-Grenoble. Dans la réponse à une question écrite du 27 mars 1995, son prédécesseur avait indiqué que France 3 ne pouvait prendre à sa charge le coût trop élevé de l'implantation d'un émetteur de moyenne puissance au mont Pilat ainsi que la création de six nouvelles stations hertziennes, mais qu'il faudrait peut-être envisager d'autres solutions moins onéreuses. Il lui demande en conséquence ou en est l'état de ce dossier et quelles mesures il envisage de prendre afin de permettre aux usagers de cette région de pouvoir recevoir leurs programmes régionaux.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, des habitants des départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère, ne peuvent pas capter les programmes régionaux de France 3, notamment le journal télévisé Alpes-Grenoble. Une étude technique effectuée par TDF avait conclu que pour atteindre un taux de couverture de France 3 Alpes (Grenoble) de 95 %, il conviendrait d'implanter un émetteur de moyenne puissance au mont Pilat, de créer six nouvelles stations hertziennes ainsi que plusieurs liaisons hertziennes. Le coût de cette opération était évalué à environ 4 millions de francs, à la charge de France 3, qui n'avait pas souhaité donner suite à ce projet. Dans des situations analogues, certains départements ont mis en œuvre des plans de resorption de zones d'ombre associant les collectivités locales, les chaînes de télévision et TDF. Le caractère exceptionnel de ce dossier pourrait trouver une réponse dans le cadre de ce type de partenariat.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45080

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5853

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 510